DEUX SÈVRES LE DÉPARTEMENT 79

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
Service Etablissements

ARRETE

Fixant le prix de journée applicable au lieu de vie et d'accueil LA RESI'LIANCE Situé à MONCOUTANT

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, pris notamment en son article L.3221-9 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles pris en ses articles L.221-1, L. 221-2, L.227-1, L.311-1, L.312-1 et L.314-1 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles pris en ses articles D.316-1 et suivants ;

Considérant qu'il convient de fixer le prix de journée applicable au lieu de vie et d'accueil **LA RESI'LIANCE** pour l'année **2024** et les deux années suivantes ;

Considérant qu'il appartient à la Présidente du Conseil départemental de fixer le tarif des prestations fournies par les établissements habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale du département ;

Sur proposition de Madame la Directrice générale adjointe chargée du pôle des solidarités ;

ARRETE

Article 1 :
Le prix de journée applicable au lieu de vie et d'accueil **LA RESI'LIANCE** est de **14,5*SMIC** fois la valeur horaire du salaire minimum de croissance pour l'année **2024** et les deux années suivantes.

Article 2
Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale (Cour administrative d'appel de Bordeaux, 17 cours de Verdun 33074 BORDEAUX Cedex), dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié à compter de la date de notification.

Article 3
Une ampliation du présent arrêté sera notifiée au lieu de vie.

Article 4
Madame la Directrice générale adjointe chargée du pôle des solidarités est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Niort, le 14/05/2024

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice de l'Enfance et de la Famille,

Audrey DELSOL

LES DEUX-SÈVRES DÉCLARENT LEUR FLAMME olympique 2 JUIN 2024

74 rue Alsace Lorraine - CS 58880 - 79028 NIORT CEDEX
Tél. 05 49 06 79 79 - contact@deux-sevres.fr - www.deux-sevres.com